

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Voyageurs du Monde

Société Anonyme
au capital de 3 691 510 €
55 rue Saint Anne
75002 Paris

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes
100 rue de Courcelles
75017 Paris

KPMG Audit Paris et Centre

Commissaire aux Comptes
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense

Rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société Voyageurs du Monde S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Conclusion d'une convention d'impulsion stratégique entre votre Société et Avantage S.A.

- Personnes concernées : M. Alain Capestan, administrateur
M. Lionel Habasque, administrateur
M. Jean-François Rial, administrateur
M. Loïc Minvielle, administrateur
- Nature et objet
Poursuite en 2015 de la convention d'impulsion stratégique qui prévoit la fourniture par Avantage de prestations d'assistance stratégique et de développement à votre Société.
- Modalités
Versement d'une rémunération variable assise sur la performance de Voyageurs du Monde, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros, à compter du 1er septembre 2013.

Au cours de l'exercice 2015, la rémunération variable s'est élevée à 370.335 euros HT.

2.2 Avenant à la convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs

- Personnes concernées : M. Alain Capestan, administrateur
M. Lionel Habasque, administrateur
M. Jean-François Rial, administrateur
M. Loïc Minvielle, administrateur

- Nature et objet
Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs, depuis l'exercice 2013.
- Modalités
En 2015, la contribution financière s'est élevée à 41.942,50 euros.

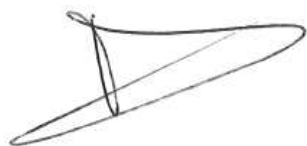
2.3 Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs

- Personnes concernées : M. Alain Capestan, administrateur
M. Lionel Habasque, administrateur
M. Jean-François Rial, administrateur
M. Loic Minvielle, administrateur
- Nature et objet
Parrainage au titre du soutien par votre Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de votre Société par l'Association Insolites Bâtisseurs.
- Modalités
Au titre de l'année 2015, le parrainage a été de 186.918,50 euros.

Fait à Paris la Défense et Paris, le 18 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit Paris et Centre



Michèle Vigel
Associée

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Guy Flochlay
Associé